



## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 12 juillet 2022, le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 762 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Le règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC des Laurentides le 19 août 2022. Conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/> sous la section *Règlements d'urbanisme*.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 29 août 2022

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint